

## INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS :

### Canicross13

VASSEUR Jean-François Tél : 06.63.61.46.53  
Lotissement KOLOMB – 15 Chemin de la CARRAIRE  
13015 MARSEILLE Mail : [canicross13@neuf.fr](mailto:canicross13@neuf.fr)

## REGLEMENT :

Les chèques sont à libeller à l'ordre de : canicross13

## LIMITE D'INSCRIPTION :

**Date limite : le 10 novembre 2010**

Pas d'inscription « au poteau » (sauf canimarche et caniloisirs)

## LE PARCOURS :

- Parcours en partie vallonnée, sur chemins en sous-bois
- Lieu de départ et d'arrivée : Stade municipal de SAULT

**GRAND PARKING - HEBERGEMENT:** Camping municipal (gratuit)

## RESTAURATION :

Repas du samedi soir (paëlla) : 13 euros par personne (à réserver avant le 05 novembre)

Restauration possible sur place : Grillades, sandwiches, bar

13 et 14 Novembre 2010  
à SAULT (84)

# Canicross de la 19° AVENTOUROD



**Samedi 13 et Dimanche 14 Novembre 2010**

Le Club des Loups Vauclusiens et Canicross13 organisent le canicross de L'AVENTOUROD, en parallèle des épreuves de chiens de traîneaux. Courses comptant pour le classement Chien d'Or de la FSLC.

Les courses sont ouvertes à tous (sous réserve d'un certificat médical pour les non licenciés).

**LE PROGRAMME** : (horaires donnés à titre indicatif, peuvent varier en fonction des courses d'attelages)

**Samedi 13 Novembre 2010**

**Remise des dossards et contrôle vétérinaire à partir de 13h00**

**HORAIRE – DISTANCE – EPREUVE – AGE REQUIS**

16h00 - 7 km - Canicross adulte - 15 ans et plus

17h00 - 9 km - CaniVTT - 15 ans et plus

**Dimanche 14 Novembre 2010**

**Remise des dossards et contrôle vétérinaire à partir de 07h00**

09h30 - 9 km - CaniVTT - 15 ans et plus

11h00 - 7 km - Canicross adulte - 15 ans et plus

11h30 - 7 km - Canimarche - Ouvert à tous

11h45 - 2,5 km - Caniloisirs - Ouvert à tous

09h00 - 1,0 km - Cani Enfant 1 - 7 à 10 ans

09h15 - 2,0 km - Cani Enfant 2 - 11 à 14 ans

14h00 - 0,1 km - CaniBaby - Moins de 7 ans

(départ contre la montre)

**Remise des prix à partir de 15h00**

**Il est possible de participer aux courses du samedi et du dimanche ou de ne choisir qu'une seule épreuve. Le classement se fera sur le résultat d'une seule course. Pour ceux effectuant 2 courses, c'est le meilleur temps qui sera pris en compte.**

**LES REGLES ESSENTIELLES A RESPECTER :**

- le chien doit toujours être attaché
- pas de collier étrangleur
- le chien doit toujours être devant le coureur
- il est interdit de tirer ou de frapper le chien
- Le règlement de la FSLC (Fédération des Sports et Loisirs Canins) sera appliqué.
- Casque et gants obligatoires en caniVTT
- CANI BABY : L'enfant doit être accompagné par un adulte



**BULLETIN D'INSCRIPTION**

**LE COUREUR**

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date de nais. : \_\_\_\_\_

Sexe : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

N° licence FSLC/FFST: \_\_\_\_\_

Club : \_\_\_\_\_

Autre licence canicross ou course a pied (joindre copie). Certificat médical de – 1 an obligatoire pour les non licenciés

**LE CHIEN**

Nom : \_\_\_\_\_

Race : \_\_\_\_\_

Année de naissance : \_\_\_\_\_

Sexe : \_\_\_\_\_

N° tatouage : \_\_\_\_\_

N° puce : \_\_\_\_\_

Joindre une copie du carnet de vaccination.

Renseigner la fiche Cyno-Sanitaire jointe (demandée par la DSV 84).

Les chiens doivent être âgés d'au moins 1 an (10 mois en cani Enfants)

	EPREUVE (Cocher votre choix)		Licenciés FSLC - FFST - CNEA		Non licenciés FSLC - FFST - CNEA	
	Samedi	Dimanche	1 course	2 courses	1 course	2 courses
Canicross Adulte			8 €	12 €	10 €	15 €
Canicross VTT			8 €	12 €	10 €	15 €
Canicross Enfant 1	//////////		5 €	//////////	8 €	//////////
Canicross Enfant 2	//////////		5 €	//////////	8 €	//////////
Canicross Loisirs	//////////		8 €	//////////	8 €	//////////
Canimarche	//////////		8 €	//////////	10 €	//////////
Canicross Baby	//////////		Gratuit	//////////	Gratuit	//////////

REPAS DU SAMEDI SOIR : ..... personnes X 13 € = ..... euros

Autorisation parentale : Je soussigné \_\_\_\_\_ autorise mon enfant \_\_\_\_\_ à participer au canicross de SAULT le 14.11.2010.

Je dégage les organisateurs de toute responsabilité en cas d'accident physiologique immédiat et futur.

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance. Les licenciés FSLC bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Pour les concurrents non licenciés, il leur incombe de s'assurer personnellement contre les risques d'atteinte physique et contre les actes du chien qu'ils ont sous leur garde, pendant toute la durée de la manifestation (responsabilité civile).

Je reconnais avoir été prévenu par les organisateurs concernant mes responsabilités sur une atteinte physique et sur les actes du chien qui est sous ma garde.

Date : \_\_\_\_\_

Signature : (d'un parent, ou représentant légal, pour les mineurs)

